

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/04/2018

Dossier complet le :

08/06/2018

N° d'enregistrement :

2018.2479

### 1. Intitulé du projet

**Reconstruction et transfert de l'abattoir de FRUGES (62)**

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**SOCIÉTÉ D'ABATTAGE DES HAUTS PAYS**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**WATEL Bruno , Directeur Général**

RCS / SIRET

**834 834 764 | R.C.S. Boulogne-sur-Mer**

Forme juridique

**Société Coopérative d'Intérêt Collectif**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE a) Autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation	Rubrique 2210 "Abattage d'animaux : le poids de carcasses susceptibles d'être abattues étant > à 5 tonnes"  Poids moyen traité = 22 tonnes/jour Poids maximum traité = 40 tonnes/jour

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de nouvel abattoir, porté par la SCIC Abattoir des Haut-Pays sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fruges, correspond à la reconstruction des installations actuelles devenues obsolètes et situées en zone inondable, et leur transfert sur une zone d'activités située à l'extrémité sud de la commune, en bordure de la D928.

Le bâtiment projeté sera d'une surface d'environ 3 680 m<sup>2</sup>, implanté sur la ZA de la petite Dimerie, sur une emprise foncière totale de 29 000 m<sup>2</sup>, dont une partie sera réservée pour une extension future.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

## 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un transfert d'activité.

L'abattoir municipal de Fruges a été construit dans les années soixante. Prévu pour un tonnage de 3 000 t, il est maintenant trop petit et complètement obsolète, avec un tonnage moyen annuel de 5 500 tonnes. Par ailleurs, compte tenu de la vétusté des installations, la DDCSPP62 (Services Vétérinaires) souhaite ne pas prolonger l'autorisation d'exploiter des installations d'abattage actuelles au delà de décembre 2019, d'où l'urgence de la réalisation du nouvel abattoir.

Cet outil calibré à 5 800 tonnes (activité actuelle) construit sur la zone artisanale de la Petite Dîmerie à Fruges permettra les mêmes activités que dans les installations actuelles : l'abattage de toutes les espèces en prestation de services. Il sera spécialisé en porcs et gros bovins mais il y aura possibilité d'abattre des veaux et des ovins, ainsi que l'opération d'habillage sur le gibier... Il fera les abattages d'urgence sur chaîne pendant les heures d'ouverture.

Ce sera un abattoir de proximité destiné à servir un grand nombre de clients, grossistes en viande, éleveurs pratiquant la vente directe, pour la consommation familiale et les bouchers abatteurs.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase de travaux concernera le nivellement du terrain (parcelles en exploitation agricoles) pour l'implantation du bâtiment, et l'ensemble des déblais seront stockés sur l'emprise foncière avec la réalisation d'un merlon (2 à 3 m de haut) au nord et à l'est en limite de propriété.

La deuxième phase concernera la réalisation des VRD et l'accès au site et à la plate-forme d'implantation du bâtiment.

La troisième phase concernera la réalisation du bâtiment d'une surface d'environ 3 680 m<sup>2</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'abattoir multi-espèces, prestataire de services, fonctionnera selon les dispositions actuelles, du lundi au vendredi (cf. détails dans l'Annexe 7 - Présentation du projet) :

- apport des animaux par les usagers du lundi au vendredi (5h à 17h30)
- production du lundi au vendredi (5h à 12h00) puis nettoyage/désinfection des installations
- expédition des viandes du lundi au samedi (2h - 12h en moyenne).

Le bâtiment comprendra (liste non exhaustive, cf. plans dans l'Annexe 7) : des bureaux, des locaux sociaux, un hall d'abattage, des chambres froides de stockage (carcasses, sous-produits animaux, ..), une station de prétraitement des effluents, des stabulations, une fumière couverte, ....

Des parkings sont prévus pour les poids lourds et les véhicules légers.

Le site sera entièrement clôturé avec contrôle des accès.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Demande de Permis de Construire au titre du code de l'urbanisme
- Demande d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE (rubrique 2210)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Bâtiment	- 3 680 m <sup>2</sup>
- Extension future de bâtiment et voiries	- 3 000 m <sup>2</sup>
- Voirie lourde	- 5 700 m <sup>2</sup>
- Parking ou trottoir	- 620 m <sup>2</sup>
- Espaces verts	- 16 000 m <sup>2</sup>
- Surface totale	- 29 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**ZA de la Petite Dimerie  
62 310 FRUGES**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : au sud/ouest, à plus de 1,2 km la ZNIEFF de type II n°310013285 "Les vallées de la Créquoise et de la Planquette" au nord-est, à plus de 2 km la ZNIEFF de type II n° 310007270 « La haute vallée de la Lys et ses versants en amont de Théroouanne ». Cf. Annexe 6 - Localisation des zones naturelles autour du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional des caps et marais d'Opale (FR8000007) est situé au nord à plus de 13 km. Cf. Annexe 6 - Localisation des zones naturelles autour du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est l'église Saint-Omer à Verchin, à plus de 4 km à l'est Cf. Annexe 3 : Notice paysagère
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 10 : Étude de délimitation des zones humides sur la zone du projet - AGROSOL - Avril 2018

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation "Vallée de la Lys supérieure" par ruissellement et coulée de boue, Inondation Absence de zonage, PPR en suspens (prescrit le 17/08/2000)  L'abattoir actuel est situé en zone inondable car implanté en bordure de la Traxenne, affluent rive gauche de la Lys. Le projet est transféré, pour cette raison, dans la ZA de la Petite Dimerie, dans la partie haute de la commune de Fruges, hors zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les bases de données BASIAS et BASOL, le site ne se trouve pas sur un site ou des sols pollués.  Pour information, le site BASIAS le plus proche est situé à plus de 1,2 km au nord (NPC6203084).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les deux captages AEP de Fruges, situés au lieu-dit « La Digue » et au lieu-dit « Bois des Hayettes (système aquifère de la Lys) sont à plus de 2,5 km au nord de la zone d'implantation du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est l'église Saint-Omer à Verchin, à plus de 4 km à l'est
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les plus proches sont : - à 26 km, la ZSC FR3100491 - « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/ Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil » ; - à 35 km, la ZPS FR3110083 - « Marais de Balançon ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau concernent exclusivement de l'eau potable sur le réseau communal. L'abattoir consomme actuellement environ 4,7 l/kg de carcasse traitée (chiffres 2017). Dans le cadre du projet neuf, de nouveaux équipements seront mis en place afin de réduire encore les consommations d'eau (MTD), et les prélèvements seront donc diminués par rapport aux installations actuelles. Le projet prévoit par ailleurs la récupération d'une partie des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des bétailières.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'imperméabilisation d'une partie de la surface foncière (bâtiment, parking, voirie, ...) sera compensée par la mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales (réutilisation + infiltration).  Cf. Annexe 8 - Note Hydraulique - Gestion des Eaux Pluviales
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en déblais/remblais et les déblais excédentaires seront stockés en limite nord et est du projet sous la forme d'un merlon de 2 à 3 m de haut pour limiter l'impact visuel.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe.</li> <li>- Terrain déjà en culture (céréales, pacage), pas d'intérêt écologique patrimonial.</li> <li>- Pas d'enjeux de conservation de la flore.</li> <li>- Pas de corridor de déplacement pour la faune, ni pour des nichées.</li> </ul>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	- Aucune proximité ni co-visibilité avec un site classé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	- Parcelles aménagées situées sur la ZA de la Petite Dîmerie
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	- hors zone inondable - Zone de sismicité : 2 (faible) - Retrait-gonflements sols argileux : aléa faible ensemble territoire communal
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	- L'ensemble des animaux accueillis à l'abattoir sont en bonne santé et font l'objet d'une inspection ante-mortem et post-mortem par les Services Vétérinaires (DDCSPP62)  - Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE, le volet impact sur la Santé Publique et risques sanitaires sera traité.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Il s'agit d'un transfert d'activité des installations existantes sur la commune : pas d'augmentation du trafic par rapport à la situation actuelle (bétailières, camions d'animaux, camions frigos, véhicules légers, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	Il s'agit essentiellement de bruit lors des déchargements des animaux, ainsi que les groupes froids des camions frigos pendant le chargement de la viande. L'impact sera réduit du fait : - de la situation dans une zone d'activités industrielles et commerciales, les premières habitations étant reportées à plus de 300 m à l'ouest (Coupelle-Neuve) - de la mise en place d'un merlon de 2 à 3 m de haut en limite de propriété sous le vent (au nord et à l'est).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les odeurs émises correspondent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la présence d'animaux sur le site, avec stockage des fumiers,</li> <li>- aux sous-produits animaux et déchets,</li> <li>- au prétraitement des effluents.</li> </ul> <p>L'impact sera réduit grâce à la couverture/fermeture des zones de stockage des déchets ainsi que leur réfrigération, ainsi que la mise en place du merlon (cf. ci-avant).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses concerneront uniquement l'éclairage extérieur en période nocturne, sachant que l'activité de l'abattoir débute très tôt mais avec des éclairages à l'intérieur du bâtiment.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il s'agit essentiellement des odeurs (cf. ci-avant) et des rejets de la chaudière gaz pour la production d'eau chaude sanitaire (équipement neuf aux normes).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets liquides dans le milieu extérieur correspondent aux eaux pluviales de toiture non souillées qui seront collectées dans un bassin de rétention pour réutilisation ou infiltration sur l'emprise foncière (cf. ci-avant).</p> <p>Les rejets liquides correspondant aux eaux usées industrielles prétraitées seront évacués dans le réseau d'assainissement communal vers la station d'épuration (cf. ci-après).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets (eaux de lavage/désinfection des équipements) sont très concentrés mais fortement biodégradables (matière organique, pas de rejets toxiques). Ils seront prétraités dans un équipement physico-chimique (dégrillage 6 mm, tamis, dégraisseur/dessableur) avant d'être renvoyés sur la station d'épuration communale pour leur traitement biologique.</p> <p>Des efforts particuliers seront fait pour réduire leur charge à la source (rétention du sang, des lisiers, ...).</p> <p>Aucun rejet d'effluents souillés n'aura lieu dans le milieu extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf. Annexe 10 : Tableau gestion des Sous-Produits Animaux et déchets - Dossier ICPE - BIOGRAM - Avril 2018</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont aménagées dans la ZA de la Petite Dimerie, qui accueille déjà, à proximité des activités (stockage de matériel médical, pièces automobile, ...). D'après le PLUI (07/2013), cette zone, classée 1AUE, a été définie et inscrite dans le PADD comme « projet de développement économique de l'intercommunalité devant accueillir l'implantation du futur abattoir, du marché à bestiaux, d'une usine de méthanisation, d'activités de transformation de produits issus de l'abattoir, ... ».

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sont les suivantes :

- eaux pluviales de voiries : mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux de ruissellement de voiries ;
- eaux pluviales de toiture : récupération et stockage dans un bassin de rétention, réutilisation pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des bétailières et des stabulations, et/ou infiltration sur les parcelles du projet ;
- eaux usées industrielles : mise en place d'un prétraitement complet avant rejet dans le réseau d'assainissement communal vers la station d'épuration ;
- eaux d'extinction d'incendie : bassin de rétention/confinement permettant de les recueillir ;
- AEP : mise en place d'un clapet anti-retour pour éviter tout retour d'eaux usées dans le réseau public de distribution d'eau potable ;
- sol : dalle béton et étanchéification de tous les secteurs d'activité et zones potentiellement souillées ;
- air/bruit : consigne d'arrêt des moteurs sur le site pour les poids-lourds ;
- odeurs : couverture et réfrigération de toutes les zones de stockage de déchets et sous-produits animaux ;
- Sous-Produits Animaux et déchets : collecte, évacuation et valorisation selon les filières agréées autorisées actuelles.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur le transfert de l'abattoir de Fruges, en activité depuis plusieurs décennies, et les impacts de son fonctionnement sont bien connus et identifiés, réglementés au titre des ICPE.

C'est justement parce que les installations actuelles ne permettent plus de satisfaire aux obligations de protection de l'environnement et sanitaires, qu'il a été décidé de reconstruire l'abattoir sur une ZA aménagée, hors zone inondable : tous les équipements seront neufs et les nouvelles installations permettront de mettre en place toutes les mesures de protection nécessaire pour supprimer et/ou réduire les effets négatifs de l'activité, tout en garantissant le respect de la réglementation environnementale et sanitaire.

Ce projet va faire l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE et un dossier d'agrément sanitaire instruits par la DDCSPP62, partie prenante dans l'élaboration du nouvel abattoir des Hauts Pays.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Présentation du projet de nouvel abattoir de Fruges - BIOGRAM - APS V1 24/04/2018 - SEFIAL Proces
- <del>Annexe 8 : Note hydraulique - Gestion des Eaux Pluviales - SEFIAL Process / VIALE Infra BE</del>
- Annexe 9 : Plan d'épandage des fumiers et matières stercoraires - Synthèse - ASTRADEC - 04/2018
- Annexe 10 : Tableau gestion des Sous-Produits Animaux et déchets - Dossier ICPE - BIOGRAM - Avril 2018
- Annexe 11 : Étude de délimitation des zones humides sur la zone du projet - AGROSOL - Avril 2018 (à venir)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

FRUGES

le,

24 avril 2018

Signature

